

## Question au gouvernement du 8 décembre 2011



*François Asensi à la tribune de l'Assemblée nationale*

# François Asensi député de Sevrans

## Commissariat de Sevrans : le député s'adresse au ministre de l'Intérieur

« Monsieur le ministre de l'Intérieur,

**Ma question porte sur la situation inacceptable du commissariat de Sevrans.** En 1989, j'ai plaidé auprès de l'État pour l'implantation d'un commissariat dans cette ville, qui en était alors injustement privée. Pour que son ouverture voit le jour rapidement, les locaux actuels ont alors été mis à disposition de la police à titre provisoire. Depuis, le provisoire n'a que trop duré !

Ces locaux se sont fortement détériorés. Vétustes et exigus, ils accueillent le public dans des conditions indignes. Les conditions de travail des fonctionnaires de police ne sont pas plus satisfaisantes. Je tiens d'ailleurs à saluer leur action dans un contexte difficile. (...)

Monsieur le ministre, l'emprise du trafic de drogue à Sevrans, la violence et la délinquance qu'il génère, justifient un engagement sans faille de l'État. À Sevrans comme ailleurs, la sécurité de chaque citoyen est un droit républicain fondamental.

Pour cette raison, **j'ai demandé la présence permanente d'une compagnie de CRS dans les quartiers touchés par les violences. Pouvez-vous m'assurer que leur présence va se poursuivre en 2012, et ce jusqu'à éradication du trafic ?**

Pour cette raison, je suis favorable à l'installation d'un dispositif de vidéo-caméras pour faciliter le renseignement et confondre les criminels. J'ai d'ailleurs décidé de leur mise en place à la gare de Sevrans-Beaudottes.

Pour cette raison, enfin, j'ai demandé depuis de nombreuses années la rénovation totale du commissariat de Sevrans, et l'attribution de compétences de plein exercice.

Je me félicite que ce combat, soutenu par les Sevransais, porte enfin ses fruits. L'État s'est en effet engagé à construire un nouveau commissariat et les premières études viennent d'être lancées. Néanmoins, la mise en service du nouveau commissariat, annoncée pour 2013, semble avoir pris du retard. Pouvez-vous assurer les Sevransais de sa mise en fonction dans les meilleurs délais ?

## Concernant son financement, pouvez-vous garantir qu'il n'incombera pas aux Sevrans, lourdement pénalisés par l'injustice des impôts locaux en Île-de-France ?

Je rappelle que l'État avait demandé à la ville de Sevrans près de 600 000 euros pour lui revendre les terrains actuels du commissariat, alors qu'à l'origine la commune les avait cédés gratuitement à l'État ! J'avais dû intervenir personnellement pour écarter cette demande scandaleuse.

## Enfin, quelles garanties pouvez-vous apporter sur les effectifs de ce futur commissariat et les moyens matériels à sa disposition ?

Les véhicules en état de fonctionnement manquent cruellement. Le nombre de policiers rapporté au nombre d'infractions constatées sur la commune est clairement insuffisant. C'est un nouvel exemple de la discrimination territoriale qui frappe notre territoire. La Seine-Saint-Denis dispose d'autant de policiers que les Hauts-de-Seine, alors que notre département enregistre deux fois plus de délits.

Monsieur le ministre, les efforts consentis pour lutter contre la délinquance et la criminalité à Sevrans doivent être pérennisés et augmentés. La sécurité des Sevrans n'a pas de prix. »

Question de François ASENSI

Député de Seine-Saint-Denis, Sevrans, Tremblay et Villepinte

le 8 décembre 2011

## La réponse du gouvernement au député François Asensi :

### Sur le nouveau commissariat : une mise en service début 2014

« Il s'agit d'un projet prioritaire. Un concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé en avril 2010 et, en novembre 2010, le choix définitif s'est porté sur le cabinet Dollé-Labbé. Le montant de l'opération a été estimé à 12,6 millions d'euros, avec un coût de travaux de 10,8 millions d'euros. La réalisation, sur trente-six mois, permettra d'envisager **une livraison du nouveau commissariat au cours du premier semestre 2014**. Prévu en centre-ville, le bâtiment pourra accueillir 110 agents, sur quatre niveaux dont un parking en sous-sol, pour une surface utile totale de 1 220 mètres carrés. »

### Sur les effectifs policiers : des renforts insuffisants et limités à certains quartiers

« Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, trois quartiers particuliers de Sevrans sont concernés par une action prioritaire : Beaudottes, Cité haute et Cité basse. Les résultats obtenus témoignent de l'engagement des policiers : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2011, 650 personnes ont été interpellées, dont 59 mineurs, pour trafic, usage et revente de stupéfiants. Plus de 80 500 euros ont été saisis ainsi que 129 kilos de cannabis, 1,2 kilo d'héroïne et 3,8 kilos de cocaïne.

Les effectifs locaux – 263 personnels actifs dans la circonscription – sont régulièrement appuyés par des unités mobiles et par les unités mutualisées au niveau de l'agglomération parisienne. Une brigade spécialisée de terrain a été créée en février 2011, dont le champ d'action se situe notamment dans le quartier Cité haute de Sevrans. Vous le voyez, monsieur le député, le ministre de l'Intérieur tient les engagements qu'il a pris pour la sécurité de Sevrans et la tranquillité de ses habitants. »

### Remarques du député François Asensi au ministre :

« Je veux faire observer que la réponse du Gouvernement sur les effectifs n'est pas tout à fait satisfaisante : s'il faut, depuis des mois, qu'une compagnie entière de CRS soit présente en permanence à Sevrans, cela signifie que les effectifs locaux ne sont pas suffisants ! Au lieu d'une compagnie de CRS, il faudrait des personnels permanents.

Quant au chiffre de 263 personnels actifs dans la circonscription, il faut savoir qu'il correspond aux villes d'Aulnay-sous-Bois – 80 000 habitants – et de Sevrans – 50 000 habitants. La situation de sous-effectif est donc manifeste ; quand on compare ces chiffres à ceux des Hauts-de-Seine, on voit bien qu'un effort supplémentaire est nécessaire. J'espère donc que l'État prendra ses responsabilités pour doter la ville de Sevrans d'abord d'un commissariat de plein exercice, et ensuite des effectifs indispensables pour lutter contre la délinquance. »